

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

VOTRE SÉJOUR A OMAN

PASSEPORT, VISAS ET DOUANES

Les ressortissants français doivent disposer d'un visa pour entrer sur le territoire omanais. Celui-ci est obtenu gratuitement à l'arrivée uniquement pour les séjours inférieurs à 14 jours.

Les autorités omanaises exigent que la validité du passeport excède de 6 mois la date de sortie du territoire.

Un dépassement d'autorisation de séjour donne lieu à une amende de 10 rials par jour.

Les détenteurs de passeports diplomatiques et de service sont dispensés de visa.

SANTÉ

Aucune vaccination n'est obligatoire mais certaines vaccinations sont recommandées.

- La mise à jour de la vaccination diphtérie-tétanos-poliomyélite (DTP) est recommandée, ainsi que la vaccination rubéole-oreillons-rougeole (ROR) chez l'enfant et les adultes ; la vaccination antituberculeuse est également souhaitable.
- En fonction des conditions locales de voyage, les vaccinations contre la fièvre typhoïde et les hépatites virales A et B peuvent être recommandées.
- La vaccination contre la rage peut également être proposée dans certains cas, en fonction des conditions et lieux de séjour. Demander conseil à son médecin ou à un centre de vaccinations internationales.

LANGUE

L'arabe est la langue officielle. L'anglais est largement pratiqué, notamment par les expatriés. Quelques Omanais (dits Omanais d'Afrique) ayant vécu au Zaïre, au Burundi et au Rwanda parlent le français.

DÉCALAGE HORAIRE

+ 3h en hiver, + 2h en été

ÉLECTRICITÉ

220-240 volts, 50 hertz (prises anglaises), il faut donc prévoir un adaptateur.

TÉLÉPHONE

- De la France vers Oman : 00 + 968 (indicatif du pays) + numéro du correspondant sans l'indicatif régional
- D'Oman vers la France : 00 + 33 + numéro du correspondant (sans le 0 initial)

MONNAIE

Rial Omanais
1 OMR = 2,39 €
1 € = 0,417 OMR

POURBOIRE

Environ 35 - 40 USD par jour pour guide & chauffeur

SÉCURITÉ

Risque terroriste. Le risque d'infiltrations au Dhofar de groupes armés à partir du Yémen doit être pris en compte même si les autorités omanaises sont très vigilantes sur le contrôle aux frontières. Les Occidentaux, y compris les Français, doivent toutefois être particulièrement prudents car ils sont une cible désignée des groupes terroristes

Il est déconseillé de se rendre dans la zone frontalière du Yémen, sauf raison impérative. Les voyageurs qui pour cette raison souhaiteraient se rendre dans les zones frontalières d'Oman avec le Yémen doivent prendre préalablement contact avec l'Ambassade de France à Mascate.

Il convient d'y respecter les mesures de prudence inhérentes à tout séjour dans des zones particulièrement touristiques. La prudence est recommandée en cas d'abord par des inconnus. En cas de perte de carte bancaire, il est conseillé de faire immédiatement opposition.

Nous vous recommandons :

de proscrire les signes extérieurs de richesse et voyager « léger »

de ne pas laisser vos sacs et appareils photos sans surveillance

d'utiliser les coffres dans les hôtels quand il y en a

d'emporter avec vous une photocopie de vos documents (passeport, permis de conduire...) et de transmettre à notre agence une copie scannée, ce qui nous permettra de réagir très vite auprès des autorités consulaires de votre pays

Pour un appel d'urgence : 9999

Une permanence consulaire peut intervenir en cas d'urgence :

Ambassade de France à Oman

Mascate

Tel. : +968 24 68 18 00

Tel. (urgences) : + 968 24 681 804

Courriel : contact@ambafrance-om.org